

Procès-verbal de l'assemblée de la commune
municipale du 29 août 2022

Il est 20 h 10 lorsque le président, M. MS, ouvre l'assemblée qui a été convoquée régulièrement par le Journal officiel n° 27 du 5 août 2022 ainsi que par l'usage local.

Sont désignés scrutateurs Mme CB et M. QG.

M. Schaffner donne connaissance de l'ordre du jour qui est le suivant :

- 1.Procès-verbal de la dernière assemblée.
- 2.Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2021.
- 3.Discuter et voter un crédit de Fr. 22'000.—pour la reprise de la gestion informatique de la comptabilité et du contrôle des habitants par un nouveau fournisseur ; donner compétence au Conseil communal pour contracter un crédit et sa consolidation par la suite.
- 4.Discuter et voter un crédit de Fr. 35'000.-- pour l'aménagement de la place de l'écopoint au lieu-dit Le Creux ; donner compétence au Conseil communal pour contracter un crédit et sa consolidation par la suite.
- 5.Nommer deux membres à la commission d'école.
- 6.Divers et imprévus.

Les citoyens acceptent l'ordre du jour tel que présenté et le droit de vote n'est pas contesté pour les 16 citoyens présents.

1. Procès-verbal de la dernière assemblée

La secrétaire, Mme SG, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée du 25 avril 2022. Le PV est accepté à l'unanimité

2. Voter les dépassements de budget et approuver les comptes 2021

La caissière, Mme SG, présente le détail des comptes qui bouclent0 avec un bénéfice de Fr. 18'397.85. Les Fr. 806'220.28 de revenus absorbent les Fr. 787'822.43 de charges. La parole n'est pas utilisée.

Le président fait passer au vote. C'est à l'unanimité que les comptes 2021 sont acceptés.

3.Discuter et voter un crédit de Fr. 22'000.—pour la reprise de la gestion informatique de la comptabilité et du contrôle des habitants par un nouveau fournisseur ; donner compétence au Conseil communal pour contracter un crédit et sa consolidation par la suite.

M. MS fait voter l'entrée en matière qui est accepté à l'unanimité.

Mme CC, conseillère communale, explique avec détails que suite à une grave maladie M. D de l'entreprise Dubois informatique, a dû remettre son entreprise et il l'a fait en faveur de Data Consulting. Divers avantages sont énumérés qui ont poussé le conseil, comme d'autres communes dans les Franches-Montagnes, à choisir leur société et leur programme Urbanus.

Une fois mis au vote, ce crédit rencontre l'unanimité de oui.

4.Discuter et voter un crédit de Fr. 35'000.-- pour l'aménagement de la place de l'écopoint au lieu-dit Le Creux ; donner compétence au Conseil communal pour contracter un crédit et sa consolidation par la suite.

M. MS fait voter l'entrée en matière qui est accepté à l'unanimité.

M. AL, conseiller communal, relate l'histoire de la recherche d'un endroit pour accueillir l'écopoint du village ainsi que les détails des éléments de récolte des différents déchets. L'aboutissement du site, suite aux différentes remarques de citoyens et du canton, se trouve au Creux.

Différentes questions avec réponses suivent, excepté celle du prix de location des bennes par Mme RJ ; M. AL redonnera l'information à la prochaine assemblée.

La parole n'est plus utilisée et le président fait passer au vote. Le crédit est accepté à l'unanimité.

5.Nommer deux membres à la commission d'école.

Mme CO, conseillère communale, présente MM BG et BDS, présents ce soir, et motivés à rejoindre la commission d'école. Pas d'autre proposition se faisant entendre, le président passe au vote leur nomination qui est accepté et remercié à l'unanimité.

6. Divers et imprévu.

BG questionne le conseil sur un éco-vert ; il prend note que c'est compliqué, mais que cela reste toujours dans un coin de tête du conseil.

BV déplore l'état de l'étang de Bollement. Comme lors d'autres interventions similaires, il lui est répondu qu'il appartient au canton et que ce dernier estime que l'étang est dans un état satisfaisant en fonction de la flore qui s'y trouve.

JPQ mentionne que la présence de voiture sur le trottoir et sur la place aux abords du passage piéton vers l'ancienne Coop est dangereuse. Confirmation faite par le conseil, il est lui est indiqué que les personnes stationnant sur le trottoir ont déjà été averti et que dans le cadre de la sécurité de la traversée du village, un projet de place de parc à cette endroit pourrait être fait.

A ce sujet, Mme le Maire AE, indique que l'aménagement sécuritaire du centre de la commune est reporté au printemps prochain en raison du retard de livraison du matériel. La limitation du 30 km/h est, elle, déjà en fonction.

En ce jour de dépôt de listes en vue des élections de cet automne, Mme AE fait part des résultats :

Présidence des assemblées, M. DG, actuel vice-président, accède à la présidente tacitement.

M. VR est nommé, tacitement également, à la vice-présidence.

Au niveau du conseil communal, une liste entente communale a été déposée comprenant les sortants CC, CO et AL ainsi que Mme JM, nouvelle venue.

A cette liste, s'est ajoutée la postulation libre de Mme CQ et celle de M. KS. La réponse sortira donc des urnes cet automne.

Pour ce qui concerne la mairie, personne de ne s'est présentée et Mme AE, décidée à poursuivre, est élue tacitement.

La parole n'est plus utilisée et il est 21 h 05 lorsque le président remercie et lève l'assemblée.

Au nom de l'assemblée de la commune municipale

Le président

La secrétaire

MS

SG